

Référence unique du mandat  
**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Anglet Sports de Glace

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) *Anglet Sports de Glace* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de *Anglet Sports de Glace*.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués \**

Votre Nom

\* .....

Votre adresse

\* .....

\* .....

Code Postal, Ville

\* .....

Pays

Les coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

\*Anglet Spots de Glace

Identifiant créancier SEPA

centre EL HOGAR 54 Rue de Hausquette 64600\*ANGLET

\*FRANCE

Type de Paiement

**Paiement récurrent / répétitif**

**Paiement ponctuel**

Lieu

Date

Signature(s)

\*Veillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

**Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.**

Code identifiant du débiteur

\* .....

Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)

\* .....

Numéro d'identification du contrat /Description du contrat

.....

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à:

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1. La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2. Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères